Célébrons les 20 ans de la loi Kouchner en mettant à l'honneur le rôle de bénévole patient expert !

« Cela faisait à peine 2 ans que je venais d'être diagnostiqué diabétique quand la loi Kouchner a été votée. C'est seulement une dizaine d'années plus tard, quand je me suis engagé dans la vie associative en santé, que j'ai vraiment découvert cette loi », nous raconte Jacky Vollet, bénévole patient expert* et atteint d'un diabète de type 2.

La loi Kouchner qui tient son nom du ministre de la santé de l'époque, Bernard Kouchner, voit le jour à la fin des années 90. C'est une loi massive qui contient près de 126 articles, cinq titres, une cinquantaine de pages de texte. **Parmi toutes les thématiques traitées par la loi, trois d'entre elles ont particulièrement fait bouger les lignes : la démocratie sanitaire, les droits des usagers du système de santé, et le rôle conféré aux associations de patients.** La loi Kouchner définit la démocratie sanitaire comme « la participation conjointe des professionnels, usagers et élus à la définition d'une politique de santé publique afin d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité du système de santé ».

Après plus de 20 ans de vie avec un diabète de type 2 et engagé depuis plusieurs années dans la vie associative en santé comme bénévole patient expert, Jacky nous parle de son expérience en lien avec cette loi :

- Qu'est-ce que la loi du 4 mars 2002, dite « loi Kouchner », et comment a-t-elle évolué ?
- En quoi le bénévole patient expert est-il un acteur clé du système de santé ?
- Quel est l'avenir du rôle de patient expert ?

La réponse juste ici.

Restez connectés pour en savoir et découvrir d'autres témoignages Mon Diabète à venir prochainement !

Et pour en découvrir plus sur la loi Kouchner, rendez-vous sur l'article « La Loi Kouchner fête ses 20 ans ».

**Le patient expert désigne celui qui, atteint d'une maladie chronique, a développé au fil du temps une connaissance fine de sa maladie et dispose ainsi d'une réelle expertise dans le vécu quotidien d'une pathologie*